DECASOFT	Toulouse, Le 14/04/2020					
DECASOFT,	SASU immatricule	ée au RCS Paris r	n°452965601			
EXPEDITEUR:						
Service Commercial	Decasoft					
Responsable Commercial:	Courtney DUPUY					
Gestion Administrative :	Marie-Christine RAULT					
DESTINATAIRE :	Monsieur Régis LERUSTE					
ASSOCIATION:	A3C Presqu'ile					
ADRESSE :	1 rue du Languernais 44350 Saint-Molf					
Nombre de Pages	1 page					
Devis n°2020-04-01	De: Courtney DUPUY					
			Prix	Total €uros		
DESCRIPTION COMMANDE	Réf	Qté jours	Unit.	H.T.		
Assistance en développement Arduino du 09/03/20 au 31/03/20						
Assistance aux études, analyses et développements sur le projet SCAO E- poignée		11	300,00 €	3 300,00 €		
			,	,		
TOTAL		11		3 300,00 €		
<u>Remarques</u>		Montant Total		3 300,00 €		
		Montant <sup>-</sup>				

Cerfa n° 11580\*04

## Reçu au titre des dons à certains organismes d'intérêt général Article 200, 238 bis et 978 du code général des impôts (CGI)

Numéro d'ordre du reç	u

Bénéficiaire des versements					
Nom ou dénomination :  Concept Culinaire Créatif de la Presqu'î le de Guérande					
Adresse :					
N° 1 Rue Rue du Languernais					
Code Postal 44350 Commune Saint-Molf					
Objet :					
L' A3C presqu' île a pour objet de revisiter le concept culinaire traditionnel en faisant évoluer l' art de la table. Les objectifs principaux					
sont la préservation nutritionnelle des aliments, le gain d'énergie et le bien-être de la personne. L'objectif de l'association est					
le partage d'un projet collectif d'innovation (pas de projet de commercialisation).					
Cochez la case concernée (1) :					
Association ou fondation reconnue d'utilité publique par décret en date du publié au Journal officiel du ou association située dans le département de la Moselle, du Bas-Rhin ou du Haut-Rhin dont la mission a été reconnue d'utilité publique par arrêté en date du					
Fondation universitaire ou fondation partenariale mentionnées respectivement aux articles L. 719-12 et L. 719-13 du code de l'éducation					
Fondation d'entreprise					
☑ Oeuvre ou organisme d'intérêt général □ Musée de France					
<ul> <li>Etablissement d'enseignement supérieur ou d'enseignement artistique public ou privé, d'intérêt général, à but non lucratif</li> </ul>					
<ul> <li>Organisme ayant pour objectif exclusif de participer financièrement à la création d'entreprises</li> <li>Association cultuelle ou de bienfaisance et établissement public reconnus d'Alsace-Moselle</li> </ul>					
Organisme ayant pour activité principale l'organisation de festivals					
<ul> <li>Association fournissant gratuitement une aide alimentaire ou des soins médicaux à des personnes en difficultés ou favorisant leur logement</li> </ul>					
Fondation du patrimoine ou fondation ou association qui affecte irrévocablement les dons à la Fondation du patrimoine, en vue de subventionner les travaux prévus par les conventions conclues entre la Fondation du					
patrimoine et les propriétaires des immeubles (article L. 143-2-1 du code du patrimoine)					
<ul> <li>□ Etablissement de recherche public ou privé, d'intérêt général, à but non lucratif</li> <li>□ Entreprise d'insertion ou entreprise de travail temporaire d'insertion (articles L. 5132-5 et L. 5132-6 du</li> </ul>					
code du travail)					
Association intermédiaire (article L.5132-7 du code du travail)					
☐ Ateliers et chantiers d'insertion (article L.5132-15 du code du travail)					
Entreprises adaptées (article L.5213-13 du code du travail)					
☐ Agence nationale de la recherche (ANR)					
<ul> <li>Société ou organisme agrée de recherche scientifique ou technique (2)</li> <li>Autres organismes :</li> </ul>					

- (1) ou n'indiquez que les renseignements concernant l'organisme
- (2) dons effectués par les entreprises

Donateur						
Nom : Decasoft		Prénoms :				
Adresse : 68 Rue des Cévennes						
Code Postal 75015	Commune Paris					
Le bénéficiaire reco d'impôt, la somme de	<del>-</del>	dons et versements ouvrant dro	oit à réduction			
3300.00	Euros					
Somme en toutes lettres : trois-mille-trois-cent euros centime  Date du versement ou du don :31/03/2020						
Le bénéficiaire certifie sur l'honneur que les dons et versements qu'il reçoit ouvrent droit à la réduction d'impôt prévue à l'article (3) :   200 du CGI   238 bis du CGI   978 du CGI						
Forme du don :						
☐ Acte authentique	☐ Acte sous seing privé	☐ Déclaration de don manuel	× Autres			
Nature du don :						
□ Numéraire	☐ Titres de sociétés cotés	X Autres (4)				
En cas de don en numéraire, mode de versement du don :						
☐ Remise d'espèces	☐ Chèque	□ Virement, prélèvement, car	te bancaire			
	iciaire peut cocher une ou plusieurs case iciaire peut, en application de l'article L	s. . 80 C du livre des procédures fiscales, d	emander à l'administration s'il			

L'organisme bénéficiaire peut, en application de l'article L. 80 C du livre des procédures fiscales, demander à l'administration s'il relève de l'une des catégories d'organismes mentionnées aux articles 200 et 238 bis du code général des impôts. Il est rappelé que la délivrance irrégulière de reçus fiscaux par l'organisme bénéficiaire et susceptible de donner lieu, en

Il est rappelé que la délivrance irrégulière de reçus fiscaux par l'organisme bénéficiaire et susceptible de donner lieu, en application des dispositions de l'article 1740 A du code général des impôts, à une amende fiscale égale à 25% des sommes indûment mentionnées sur ces documents.

(4) Notamment : abandon de revenus ou de produits ; frais engagés par les bénévoles, dont ils renoncent expressément au remboursement.

Date et signature

23-04-2020

